

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

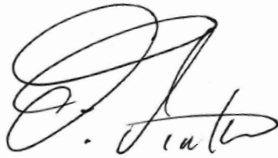
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le mardi 2 juillet 2024 à 18h30, à l'hôtel de ville de la municipalité de Sainte-Croix, située au 6310 rue Principale.

Au cours de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

- **01** - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- **02** - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- **03** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **04** - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL
- **05** - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
- **05.01** - Dépôt / Règlement #714-2024 / Règlement d'emprunt d'un montant de 1 191 000\$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy Fournier
- **05.02** – Avis de motion / Règlement #714-2024 / Règlement d'emprunt d'un montant de 1 191 000\$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy Fournier
- **06** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- **07** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce 27^e jour du mois de juin 2024.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 27^e jour du mois de juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois de juin 2024.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier